Nations Unies S/2019/63

Conseil de sécurité

Distr. générale
18 janvier 2019
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 janvier 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe (lettre du Représentant du Front POLISARIO auprès de l'Organisation des Nations Unies, Sidi Omar) comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Neville **Gertze**

19-00929 (F) 220119 230119

Annexe à la lettre datée du 18 janvier 2019 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Grâce aux efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental et au soutien des membres du Conseil de sécurité, nous avons une possibilité réelle d'instaurer une paix durable au Sahara occidental et de concrétiser le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Malheureusement, en cherchant à étendre ses accords commerciaux avec le Maroc au Sahara occidental, l'Union européenne menace sérieusement ces progrès et compromet les perspectives de paix.

Le 16 janvier, le Parlement européen a ratifié l'accord agricole entre l'Union européenne et le Maroc, l'élargissant aux territoires du Sahara occidental illégalement occupés par ce dernier. Le vote a eu lieu dans un environnement dénué de tout contrôle et de toute transparence, marqué notamment par la démission de la rapporteuse en raison d'un grave conflit d'intérêts. Le résultat porte un sérieux coup aux défenseurs des droits de l'homme et au droit international et représente un obstacle majeur au processus de paix mené par l'ONU.

En élargissant l'accord commercial passé avec le Maroc aux territoires occupés du Sahara occidental, l'Union européenne préjuge, dans les faits, du résultat des négociations politiques et renonce à son principal moyen d'appuyer véritablement le processus de paix dirigé par l'ONU, à savoir utiliser le commerce pour inciter le Maroc à participer de manière constructive au processus politique. La communauté internationale demande aux deux parties – et c'est bien compréhensible – que nous évitions de prendre des mesures susceptibles de compromettre le processus de paix ou de préjuger du résultat de ce processus. Pourtant, l'Union européenne a pris une décision qui a une incidence claire et directe sur le processus politique et qui encourage le Maroc à maintenir le statu quo, en violation du droit international et européen.

Plutôt que de risquer de compromettre davantage le processus politique mené par l'ONU, nos partenaires européens devraient revenir sur leur décision et adopter une politique cohérente visant à appuyer une paix durable dans notre région. Nous encourageons vivement les États membres de l'Union européenne à suspendre sans tarder l'application de tous les accords commerciaux s'étendant au Sahara occidental et à s'efforcer, avec les membres du Conseil de sécurité, de mettre en place un plan dans le cadre duquel les activités commerciales de l'Union européenne constitueraient une mesure d'incitation effective en faveur d'un accord de paix négocié. Nous avons communiqué cette position à l'Envoyé personnel, y compris pendant les pourparlers de paix menés à Genève sous les auspices de l'ONU. Nous engageons le Président, M. Köhler, et les membres du Conseil de sécurité à demander à l'Union européenne d'abandonner cette démarche essentiellement contreproductive et à lui faire clairement comprendre qu'en continuant dans cette voie illégale, elle risque de saper davantage ce processus historique.

L'accord actuel étant manifestement illégal, le Front POLISARIO mène d'importants préparatifs en vue de le contester devant la Cour de justice européenne et entend poursuivre en justice toute entreprise privée ou publique qui se livrerait à l'exploitation illégale de nos ressources naturelles. Nous sommes sûrs que cet accord ne résistera pas à un examen juridique. Nous regrettons vivement de devoir dépenser notre énergie dans une longue procédure judiciaire, alors qu'elle serait nettement mieux mise à profit dans le processus de paix dirigé par l'ONU. Toutefois, nous n'hésiterons jamais à faire respecter le droit international et les droits du peuple sahraoui.

Le Front POLISARIO continue de penser que le processus politique dirigé par l'ONU représente la meilleure chance qu'a le peuple sahraoui de parvenir à une solution juste, durable et mutuellement acceptable permettant son autodétermination. Nous continuerons donc de participer de manière constructive au processus politique, de bonne foi et sans conditions préalables.

Pour instaurer la paix, tout le monde doit jouer un rôle constructif. Nous déplorons vivement que l'Union européenne ait choisi d'entraver l'action collective de la communauté internationale et nous engageons le Conseil de sécurité à encourager les membres de l'Union européenne à revoir cette position déstabilisatrice et à penser à plus long terme.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Représentant du Front POLISARIO
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Sidi M. **Omar**